

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois . . . . . 10 f.
Six mois . . . . . 19
Un an . . . . . 37

L'abonnement continue, sans
avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

voir aux dernières nouvelles.

ROUBAIX, 20 MAI 1871

LA FRANCE AVANT 1789.

Depuis un siècle, la révolution s'applique à diriger les attaques les plus violentes contre le régime sous lequel vécut la France jusqu'en 1789. Egarée par ces coups mille fois répétés, l'opinion publique s'est faussée et a porté sur lui un jugement aussi injuste que contraire à la vérité.

Le monarchie absolue, il est vrai, a quelquefois abouti à de graves abus, et, aujourd'hui, pas un Français n'oserait souhaiter son retour ; mais si nous devons légitimer nos hontes, la justice veut aussi que nous rendions hommage aux lois sages et aux sages coutumes calomniées par la Révolution, qui, sous ce régime tant attaqué, ont fait pendant quatre siècles le bonheur, la force et la grandeur de la France.

Interrogés avec impartialité l'histoire. Elle nous dira qu'avant 1789, la France avait autant, si non plus de liberté que de nos jours ; qu'entre ses habitants, riches et pauvres, propriétaires et tenanciers, existaient des rapports bien meilleurs, et que beaucoup de ses lois avaient un caractère plus libéral, plus conforme aux intérêts de la nation que beaucoup de nos lois modernes.

L'histoire abonde en faits, qui viennent à l'appui de ces affirmations. S'il nous était possible d'en multiplier les citations, elles montreraient, sans réplique, ce qu'était, au moyen-âge, ce fantôme de l'esclavage, tant de fois évoqué par les écrivains de la révolution. Elle montrerait ce qu'était ce prétendu servilisme de nos pères, qui, aux Etats de Bourgogne, osaient à Charles-le-Téméraire faire cette fière réponse :

« Monseigneur, nous sommes très-humblement, mais quant à ce que vous proposez, il ne se fit oncques, il ne peut se faire, il ne se fera pas. »
Il s'agissait d'établir de nouveaux impôts. Le consentement des Etats était nécessaire ; ils le refusèrent et le nouvel impôt ne fut pas établi.

En 1546, Philippe-Pot inaugurait l'ouverture des Etats généraux de Tours en disant :
« La chose publique sera d'abord déferée à l'Assemblée, qui mettra à sa tête les plus dignes. L'Etat n'est-il pas la chose du peuple ? Il l'a confiée aux rois, mais ceux qui veulent le prendre par force et sans son consentement sont des tyrans et des usurpateurs. »

Par le traité de Madrid, qui suivit une guerre désastreuse comme celle qui vient de nous accablér, François I<sup>er</sup> céda la Bourgogne au vainqueur. Quant l'Espagne en exigea l'exécution, l'Assemblée des notables, réunie à Cognac, déclara que le roi n'avait pas le droit d'aliéner une portion du royaume, et les députés des provinces cédées soutinrent qu'elles étaient et voulaient rester françaises. Le traité fut annulé.

A toutes les époques, l'indépendance civique est la même jusqu'au jour où la loyauté, cédant aux idées d'envahissement que lui inspire l'esprit novateur moderne, absorbe les libertés provinciales et communales sous un système de centralisation, singulièrement aggravé par nos dernières révolutions.

Sous Louis XIV, ce roi qui, parlant en César moderne, osait dire : « L'Etat c'est moi ! » les Etats généraux de 1639 affirmèrent encore qu'ils étaient en droit d'arrêter les dépenses royales et que les franchises de la nation étaient violées par les prétentions excessives de la couronne.

Telles étaient les libertés dont jouissaient nos pères. Entre l'intérêt du pays et la courtoisie du pouvoir, ils n'hésitaient pas à choisir. Au pays, ils ne refusaient rien. Au roi, ils répondaient : « Cela ne se peut, cela ne se fera pas ! » En comparant ces grands citoyens aux députés de nos Assemblées modernes, si souvent courbées sous le joug ministériel, il est facile de reconnaître quels étaient les plus indépendants, les plus libres.

Qu'aurait pu envier aux Français de notre époque le libre citoyen de nos communes du moyen-âge. La commune de Beaumont, en Argonne, pour n'en citer qu'une seule, fut régie pendant six siècles à la plus grande satisfaction de tous, par la charte que lui accorda son seigneur. La chasse, la pêche, le bois et les fruits des forêts fournissaient aux familles nécessiteuses de précieuses ressources que nul ne contestait.

Le seigneur intervenait à peine dans ce petit gouvernement. Le seul droit qu'il se fut réservé était celui de grâce dans certains cas. C'était lui qui recevait le serment des magistrats, et il était tenu de défendre les habitants, sans leur imposer de services militaires pendant plus de vingt-quatre heures.

Cette charte si libérale fut toujours fidèlement observée, aussi les habitants de Beaumont résistèrent-ils constamment soit aux empiètements centralisateurs de la royauté, soit à l'esprit révolutionnaire.

La plupart des communes de France possédaient des constitutions analogues, et au dix-septième siècle, plus de 500 étaient régies par des chartes calquées sur celle de Beaumont.

« A part quelques faits isolés, dit un savant publiciste, M. Deslille, nous avons vainement cherché les traces de l'antagonisme qui, suivant les auteurs modernes, régnait entre les classes au moyen-âge. Les rapports des seigneurs et de leurs hommes ne sont nullement entachés de violence. Dès le onzième siècle, le serfage n'existe plus, les obligations de chacun sont nettement définies par des chartes. Le paysan les acquitte sans répugnance, il sait que c'est le prix de la terre qui nourrit sa famille et qu'il peut compter sur la protection du seigneur. »

Cet accord, qui existait entre les différentes classes de la société, est une des meilleures preuves de bien-être qui les satisfaisait également. Il est bien évident qu'il n'est pas question ici du bien-être matériel, de l'aisance et de la richesse publique incontestablement très-supérieures à notre époque, parce que cette richesse matérielle augmente nécessairement à chaque génération, avec les progrès des sciences physiques, la multiplication des voies et des facilités commerciales diverses et le perfectionnement constant de l'industrie et des arts militaires.

Si la Révolution de 1789 avait soustrait, comme on le dit, les classes nécessiteuses à la prétendue oppression de l'ancien régime, on aurait dû voir, depuis lors, une affection plus vive se substituer aux sentiments d'antagonisme qu'on supposait exister entre les classes supérieures. Loin de là, c'est le contraire qui a lieu. Les preuves de dévouement réciproque dont maîtres et serviteurs, propriétaires et tenanciers, ont multiplié les exemples sans l'ancien régime, sont malheureusement remplacées par un antagonisme formidable qui menace d'engloutir notre société dans un abîme de sang et de ruines.

En 1793, on amena vainement, dans les provinces, le peuple contre les classes riches. « Si des désordres eurent lieu en quelques endroits, ce n'est pas, dit M. Le Play, que l'on puisse y blâmer les rapports sociaux de l'ancien régime, en se fondant sur le pillage de quelques châteaux. Ces désordres ne se sont guère étendus au-delà des localités où les relations des propriétaires et des tenanciers avaient été rompues par l'absentéisme introduit par la vie de cour. On n'en a pas ressenti le coup en Bretagne, en Vendée et dans les provinces où les propriétaires continuaient à résider. »

Quoi de plus naturel que cet attachement des classes inférieures pour celles qui les protégeaient, les défendaient et leur prêtaient une assistance de chaque jour. Les lois et les coutumes n'étaient-elles pas aussi douces pour ces classes que justes et libérales ? La conscription n'était pas connue. N'étaient militaires que ceux qui le voulaient et la noblesse seule payait l'impôt du sang qui ne frappait qu'elle. Les impositions étaient presque nulles, la dette publique n'existait, en quelque sorte, pas. Chaque province, chaque ville, chaque village avaient leurs libertés et leurs franchises le plus complètes. Les habitants de la Commune nommaient librement leurs administrateurs. La propriété était sacrée, l'autorité de la famille respectée. La liberté testamentaire donnait une réelle autorité au père de famille et permettait un considérable accroissement de la population.

Enfin, dominant toutes les lois et tous les sentiments, la foi existait gravée dans l'esprit des populations, profonde, vive, unissant noble et roturier, riche et pauvre, propriétaire et terrassier. La croyan-

ce en Dieu enlevait toute idée de haine, car la religion montrait un dédoublage ment aux souffrances et à l'inégalité des conditions.

Sans doute, comme dans tout ce qui est du domaine de l'homme, l'ancien régime avait ses vices, mais à côté d'eux et les faisant oublier par l'ensemble de ses bienfaits, il protégeait le citoyen par les lois les plus libérales, par les coutumes les plus sages, fruit de longues traditions mûries par l'expérience, qui liaient toutes les classes de la nation entre elles et créaient chez tous leurs membres un vil sentiment patriotique, capable des efforts les plus héroïques, soit pour défendre les libertés provinciales et municipales, soit pour repousser de notre sol les ennemis du dehors.

La haine révolutionnaire n'a mis au jour que les vices du système qu'elle a renversé ; inutile de les énoncer ici ; la presse opposée s'en est assez chargée avec une incroyable exagération, et si elle a parlé de ses avantages, ce n'a été que pour les dénaturer.

Puissions-nous enfin toucher au jour où la nation, alliant aux avantages du passé les réformes contemporaines, fruits de l'expérience et du progrès, pourra reprendre, après un siècle de folie et de crimes, l'œuvre de la grandeur et de la force de la France inséparable de son bonheur !

J. DE CISSEY.

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUBAIX.

Versailles, 18 mai.

La Chambre va tenir séance aujourd'hui pour discuter la ratification du traité de paix avec la Prusse. Toutes les dispositions spécifiées dans le traité seront vraisemblablement adoptées sans délai, à l'exception de celle qui concerne l'échange territorial de l'arrondissement de Belfort contre une zone de terrain voisin de Thionville. La Commission conclut à l'approbation de l'échange.

Nous espérons encore que l'Assemblée nationale n'autorisera pas ce marché, et nous dirons hautement qu'elle n'en a pas le droit. D'abord, il est évident que si la Prusse a proposé cet échange, c'est qu'elle y trouve son avantage ; il y a dans ce pays voisin de Thionville des positions stratégiques, des richesses minières que la Prusse veut acquérir. C'est là une considération dont il faut tenir compte, mais ce n'est pas la plus importante ; et nous protestons avec une patriotique énergie contre toute décision de l'Assemblée qui arracherait à des Français leur nationalité. Les habitants de l'arrondissement de Belfort ont été jetés par la force brutale, par la violence de la conquête sous la domination prussienne ; ils subissent une loi inflexible contre laquelle tous les efforts de la France seraient aujourd'hui inutiles. Il faut nous soumettre à cette nécessité. Mais les habitants des environs de Thionville n'avaient pas été arrachés par la force à la famille française ; ils avaient échappé à la conquête. De quel droit l'Assemblée les ferait-elle Prussiens ? On échange des prisonniers ; on échange des terrains ; mais on n'échange pas des Français contre d'autres Français. Qui donc en France aurait le droit de rejeter ces citoyens hors de la patrie ?

Que l'Assemblée fasse voter ces populations sur leurs destinées ; elles diront si elles veulent être prussiennes ; mais ce serait commettre un attentat contre le droit national et contre la liberté civile et politique de l'homme que de ratifier ce marché de chair humaine, ces traites de blancs, cette vente de nos concitoyens. Nous avons la ferme espérance que cette clause sera rejetée.

La présentation de la fameuse proposition tendant à investir M. Thiers du pouvoir exécutif pour deux ans a été ajournée, on dit même que c'est à la demande de M. Thiers. Assurément, le chef du Gouvernement aurait accepté cette délégation du pouvoir à longue échéance s'il n'avait assez bien connu la Chambre pour savoir que la proposition aurait été repoussée et que ce vote aurait équivalu à un vote de défiance. Une fraction de la droite, une fraction du centre et une partie plus considérable de la gauche auraient appuyé le projet, mais il suffit de fréquenter un peu le monde de la Chambre pour savoir qu'il n'aurait pas obtenu la majorité. Aussi, M. Thiers, qui est un très habile tacticien parlementaire, a demandé à ses amis trop pressés de ne rien faire avant le rétablissement de l'ordre dans Paris. La crise est donc ajournée.

Le général Changarnier semble rajeuni depuis sa dernière maladie : nous l'avons vu avant-hier, assis au banc des ministres, se lever avec empressement pour aller serrer affectueusement la main de M. J. Favre et le féliciter sans doute du résultat de son voyage à Francfort. On assure que le général Changarnier prend au sérieux la situation de prépondérance au pouvoir exécutif que lui ont faite quelques députés. Il faut constater, du reste, que dans certain groupe d'honorables, on dit que si M. Thiers venait à manquer, il pourrait être avantageusement remplacé par M. Grévy.

A propos du voyage de M. J. Favre à Francfort, il se confirme que M. de Bismarck aurait mis sous ses yeux un traité de paix conclu avec l'Empereur Napoléon. M. J. Favre l'aurait dit lui-même à ses collègues.

L'incident qui s'est produit près du Château mettra peut-être fin aux manifestations qui se répétaient trop souvent et perdaient ainsi leur caractère solennel. Après que M. Grévy eut félicité, au nom de l'Assemblée, les soldats qui rapportaient les canons et les hideuses loques rouges pris aux insurgés, au milieu des cris de : Vive l'Assemblée, vive la France, M. J. Brisson fit entendre à deux reprises le cri : Vive la République ! Personne ne répondit. Cet incident jeta un froid parmi les spectateurs. Que l'on récompense la valeur de nos soldats, que l'on cite à l'ordre du jour tel ou tel corps de cette armée qui, au milieu des épreuves de la guerre civile, reconquiert sa discipline, sa cohésion, l'amour du drapeau, le sentiment du devoir, rien de mieux, rien de plus juste. Mais, au milieu des acclamations de la foule, nous ne pouvons oublier que c'est devant Paris que la France se bat, et nous sommes attristés devant ces trophées de la guerre civile en songeant qu'à Berlin, on élève d'autres trophées avec les drapeaux français.

A mesure que nous nous rapprochons du dénouement de ce drame épouvantable, nous sommes plus effrayés des conséquences qu'il peut avoir. L'armée entrera dans Paris le jour où ses chefs voudront qu'elle y entre, cela ne fait doute pour personne. Mais s'il est possible que la résistance tombe en un instant et qu'un seul effort suffise, il est possible aussi que la résistance soit sérieuse et la victoire disputée. S'il n'y avait que des Français dans Paris, nous ne serions pas inquiets, mais il y a là un ramassis de bandits de toutes les nations, augmenté de cette foule abruti, par tous les vices ou déjà flétrie par la justice, qui n'a ni nationalité, ni foyer, ni famille. Ils sont bien 15 ou 20,000 hommes capables de tout et qui ne se feront aucun scrupule de détruire la moitié de Paris.

Hier, le bruit d'une formidable explosion, a retenti dans Versailles : selon les uns c'était un bastion qui sautait et selon les autres, la poudrière du Trocadéro. Si c'est cette poudrière qui a sauté, nous tremblons à l'idée du désastre qu'elle a dû produire dans le quartier de Passy déjà si éprouvé.

La colonne de la place Vendôme est abattue et brisée ! Ce que n'avait pu ou osé faire les envahisseurs de 1815, des bandits, couverts d'uniformes français, l'ont accompli ! Le monument qui rappelait la gloire militaire d'autrefois et le merveilleux rayonnement de l'esprit français sur tous les peuples de l'Europe, n'a pas survécu à nos désastres militaires et à la protestation de l'opinion européenne contre la révolution territorialiste du 18 Mars, quelle leçon et quel châtiement !

Des démarches sont faites, dit-on, par les Etats-Unis auprès du Gouvernement français pour obtenir de lui la reconnaissance de la République Mexicaine. Evidemment M. J. Favre ne peut manquer d'appuyer la réconciliation diplomatique de la France avec le Gouvernement du Président Juarez.

CAHOT

Dépêches télégraphiques

Versailles, 19 mai, 6 h. 25 soir.
Deux bataillons de nos troupes ont enlevé hier soir à la bayonnette la grange Ory et la maison Pfichon, près du fort Montrouge. Les fédérés ont eu environ 400 morts et blessés, 42 prisonniers dont un chef de bataillon, plusieurs officiers qui ont été amenés aujourd'hui à Versailles.

Nos troupes ont pris un drapeau et ont ensuite évacué les positions conquises, lesquelles étaient trop exposées au feu ennemi. Nos pertes sont légères.

Paris, 17 mai, 7 h. m.
Cette nuit, les Versaillais ont attaqué Montrouge.

Les insurgés ont été obligés de faire venir des renforts. Ensuite, ils ont repoussé l'attaque des Versaillais.

Les insurgés disent avoir pris plusieurs canons et avoir repoussé également l'attaque dirigée contre le village de Vanves.

Hier, après-midi, les Versaillais ont hissé le drapeau tricolore sur le fort de Vanves.

Les insurgés soutiennent avoir repoussé dans la nuit, au bois de Boulogne, un corps de 6,000 hommes.

Une dépêche officielle de la Commune, datée de 8 heures 40 du soir, dit :

« Les Versaillais ont été chassés des tranchées devant la porte de la Muette, qui est en grande partie détruite. »

Paris, 19 mai.

Par décret du Comité de salut public, la Revue des Deux-Mondes, l'Avenir national, la Patrie, la Commune et la Justice sont supprimés, ainsi que cinq autres journaux.

Aucun nouveau journal ne sera autorisé avant la fin de la guerre. Les articles devront être signés par leurs auteurs.

Les attaques dirigées contre le Gouvernement seront passibles de la cour martiale. — Les officiers qui refuseront d'exécuter les ordres du Comité de salut public seront accusés de haute trahison et passibles de la cour martiale.

La Commune a ordonné à la police d'arrêter toutes les femmes publiques et les ivrognes.

Le Cri du Peuple dit que le Comité est résolu à faire sauter la ville de Paris plutôt que de capituler.

Les candelabres en argent de l'église Notre-Dame-des-Victoires ont été réquisitionnés.

La canonnade est violente et incessante du côté du Sud et de l'Ouest.

Personne ne peut passer, la nuit, les portes de l'Est et du Nord, s'il n'est muni d'un passeport spécial.

Francfort-s/Mein, 19 mai.

Le prince de Bismarck arrivera demain en cette ville.

Il aura une entrevue avec MM. Favre et Poyer-Quertier, afin de procéder à l'échange des ratifications du traité de paix.

NOUVELLES DE VERSAILLES

On nous écrit de Versailles :

« Nos batteries continuent à tirer vigoureusement et nos travaux d'approche sont poussés très-activement, mais aucun engagement sérieux n'a eu lieu hier. »

« Les fédérés ont tenté, dans la nuit de mardi à mercredi, un nouveau coup de main sur nos travaux du bois de Boulogne. Sortis en grand nombre par la porte de la Muette et la porte Ulrich, ils essayèrent de surprendre nos troupes, mais ils furent repoussés par une décharge presque à bout portant et poursuivis à la bayonnette. Ils durent se retirer en laissant beaucoup de morts et de blessés. »

« Les fédérés, pour se venger de cet échec, ont fait pleuvoir toute la nuit sur le bois une grêle d'obus et de mitraille. »

« Une nouvelle batterie de pièces de marine, construite par les insurgés, aux Ternès, a ouvert son feu ; elle nous a beaucoup contrariés ; nous avons dû armer hier le château de Be-con de fortes pièces de marine pour combattre cette batterie des Ternès. »

« Le feu des batteries de Montrouge est toujours très-violent, mais ces batteries ne tirent plus sur l'enceinte de Paris, car nos troupes étant maintenant au pied même du rempart, les projectiles de Montrouge pourraient les atteindre ; mais pour empêcher les assiégés de se porter sur les remparts et de nous inquiéter de leur mousqueterie, nous avons installé dans notre première parallèle de nouvelles batteries d'obusiers. »

« L'investissement du fort de Montrouge continue ; les fédérés ont commencé l'évacuation de cette position dont le feu est complètement éteint. »

« Hier soir, à 5 h. 1/2, une effroyable détonation s'est fait entendre à Versailles. On apercevait des environs une immense colonne de fumée au-dessus de Paris. On disait hier soir à Versailles que c'était la poudrière du Trocadéro, qu'un obus enlevé par notre batterie de Breteuil, venait de faire sauter. Nous apprenons à l'instant que c'est la cartouchière du Champ-de-Mars qui a sauté, par suite d'une imprudence. »

« La Commission du traité de paix a voté hier l'échange des territoires qui avoisinent Metz contre ceux qui avoisinent Belfort. A propos de cette décision nous lisons dans le Paris-Journal :

« Un seul membre, le général Chabaud s'était élevé contre cette décision, au point de